

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE

UN LIBRARY

DEC 3 - 1979



Distr.  
GENERALE

S/13657  
28 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations officieuses pour entendre une déclaration du Secrétaire général concernant le rapport (S/13634) qu'il a présenté en application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et pour procéder à des échanges de vues sur la question de Namibie.

Le Conseil de sécurité a indiqué qu'il appuyait les efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité mais a noté avec une grave préoccupation que ces efforts n'avaient pas abouti jusqu'à présent.

Le Conseil de sécurité a noté que les Etats de première ligne et la SWAPO avaient accepté le principe de la zone démilitarisée et que l'on attendait encore une réaction de la part de l'Afrique du Sud.

Le Conseil de sécurité demande à l'Afrique du Sud de faire connaître d'urgence sa réaction au sujet de l'acceptation du principe de la zone démilitarisée, en tenant compte du fait que l'Assemblée générale doit commencer à examiner la question de Namibie le 6 décembre 1979.

-----